

SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical
Séance du 12 mai 2021

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
NOMBRE DE SUFFRAGE EXPRIMES : 20

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 16

L'an deux mille vingt et un, le 12 mai, sur convocation faite le 6 mai, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : VINOT Valérie, CLOCHARD Roland, GOGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, MARIE Sabrina, GOULLIANNE Sterenn, CANAUD Jeannine, DUBREUIL Didier, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel (15)

Pouvoirs : PORTRON Didier donne pouvoir à MARTIN Alain, COUESNON Elsa donne pouvoir à DBJAY Jean-Pierre, VILLARD Simon donne pouvoir à CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre donne pouvoir à DUBREUIL Didier (4)

Représentés : PLISSONNEAU Frédéric représenté par MARCON Julie (1)

Excusés : PERLADE Lydie (1)

Absents : LOUVRIER Franck (1)

Invités : HAUSSMANN Philippe (association 2Venirs), RINGEONNEAU Sébastien (DGS de Soubise), DUBOIS Vincent (DGS de Saint-Agnant)

Le secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD - Vice-Président

Objet : Affectation des résultats 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4, M14

Vu le compte administratif 2020 validé par le comité syndical.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020 pour l'ensemble du budget du syndicat enfance jeunesse intercommunal

Budget Général

• Un déficit de fonctionnement de :	-307 669,00
• Un résultat de fonctionnement reporté de :	222 250,77
Soit déficit de fonctionnement cumulé de	- 85 418,23

• Un excédent d'investissement de :	20 040,20
• Un résultat de d'investissement reporté de :	- 6 242,37
• Restes à réaliser de Dépenses	0
• Restes à réaliser de Recettes	
Soit un excédent cumulé en section d'investissement de :	+13 797,83

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical propose d'affecter le résultat comme suit :

Pour le budget principal

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 en déficit	- 85 418,23
Affectation complémentaire en réserve (1068)	
Résultat reporté en fonctionnement (002)	- 85 418,23

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire,
Le Président,



Enregistré en Sous-Préfecture le : 18 MAI 2021
Sous le n°017-200049625-20210512 -2021 _08-DE
Affiché le : 19 MAI 2021
Certifié exécutoire le : 18 MAI 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.